



**Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE**  
**Section de la Haute Loire**  
17, rue des moulins – BP351  
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX  
fo.ddfip43@dgfip.finances.gouv.fr  
**Site local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/>**

## COMPTE RENDU CAPL B et C

### Mouvement Complémentaire du 1<sup>er</sup> mars 2016

Ces CAP avaient à leur ordre du jour le mouvement local complémentaire du 1<sup>er</sup> mars 2016.

En préambule, les représentants **FO-DGFIP** ont lu la déclaration liminaire suivante :

*Monsieur le Président,*

*Nous sommes aujourd'hui réunis en CAP Locale pour établir le mouvement complémentaire du 1er mars 2016.*

*La politique de destruction d'emplois publics menée à la DGFIP conduit droit dans le mur les agents comme les services.*

*Pour **FO-DGFIP**, ces décisions sont totalement irresponsables. Sans un vaste plan de recrutement la DGFIP ne sera plus en capacité d'assurer l'exercice de ses missions.*

*Pour couronner le tout, la Direction Générale a décidé, une fois de plus, de modifier les règles de gestion. Ce passage en force est intolérable !*

*Toutes les catégories sont touchées: ainsi la suppression du mouvement complémentaire de mutation pour les agents A et B, l'instauration d'un maintien pendant 3 ans dans leur 1ère affectation pour les cadres C stagiaires, les évolutions à venir sur les RAN, un délai de séjour "métiers" de 3 ans pour les contrôleurs sortant de l'école et la remise en cause de la finesse de l'affectation mission/structure pour la catégorie B.*

**FO-DGFIP** rejette catégoriquement ces reculs en matière de mutations.

*Encore une fois notre Directeur Général affiche son mépris pour les personnels et leurs représentants. Il ne se sent en effet, pas tenu par les engagements de ses prédécesseurs lors du cycle de discussions sur les règles de gestion fusionnées qui a duré plus de 2 ans.*

*Pour **FO-DGFIP**, le message est clair : il n'existe aucune volonté de la Direction Générale de se préoccuper des conditions de vie des agents.*

*Au contraire, l'administration veut à tout prix mettre en place de nouvelles règles de gestion, organisant un recul généralisé des droits des personnels afin de limiter l'impact des 30 000 suppressions d'emploi subies par la DGFIP depuis 10 ans.*

*Au niveau national, les statistiques du mouvement complémentaire pour le 1er mars 2016 sont catastrophiques : 1 807 emplois de catégorie C et 2 015 emplois de catégorie B restent vacants à l'issue de ce mouvement.*

*La Haute-Loire en subit les conséquences directes puisque 7,70 emplois C et 6,30 emplois B restent vacants à l'issue de ce mouvement.*

*Comment imaginer que les services de notre département pourront éternellement continuer de fonctionner dans de telles conditions de sous-effectifs?*

*Croyez-vous que les agents qui subissent ces vacances d'emplois, le stress et la souffrance au travail puissent durablement accomplir leurs missions?*

**FO-DGFIP** exige que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est sollicité par un agent.

**FO-DGFIP** revendique des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- Une affectation la plus fine possible à la commune, mission et structure;
  - 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste ;
  - Le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur ;
- La possibilité, pour tous, de participer au mouvement complémentaire dès lors qu'ils demandent un rapprochement interne ou externe.

**FO-DGFIP** exige l'amélioration de la situation des milliers d'agents de la DGFIP en termes de recrutements, d'affectation, de conditions de travail, de conditions d'exercice des missions, de reconnaissance des qualifications.

---

## **CAP C**

Suite à la lecture des déclarations liminaires des organisations syndicales le Président apporte la précision suivante quant aux nouvelles règles de gestion des mutations des agents de catégorie C, effectives dès le mouvement du 1<sup>er</sup> septembre 2016 : ainsi, un agent de catégorie C stagiaire devra rester 3 ans sur sa 1<sup>ère</sup> affectation mais pourra néanmoins muter à l'intérieur de cette RAN.

Suite à la relecture de la motion de défiance déposée par une organisation syndicale lors de la CAPLA du 10 décembre 2015, le Président a fait part de l'attitude plus restrictive qu'il devrait adopter s'il respectait stricto sensu la réglementation en matière de tenue des CTL/CAP/CHS ; ceci notamment sur la présence quasi systématique d'un expert nommé par chaque organisation syndicale.

Suite à cette mise au point, a été abordé la question de la divulgation aux organisations syndicales des fiches de vœux émises par les agents lors de leur demande de mutation.

Le Président a rappelé son attachement à ne pas accéder à cette demande en raison de la confidentialité de certains éléments contenus sur ces fiches.

Les représentants FO-DGFIP ont fait part de leur position sur ce sujet : ils ne souhaitent pas une transmission systématique de ces documents. Ils ont précisé que leur démarche consiste à prendre contact directement avec les agents concernés, afin de les défendre au mieux, et ce avec les éléments qu'ils veulent bien leur communiquer.

Le mouvement de mutation local est ensuite examiné :

- deux agents arrivent dans le département au 01 mars 2016. Tous deux obtiennent des postes en accord avec leur fiche de souhaits : l'un sur la RAN du Puy est affecté au SIP du PUY EN VELAY et l'autre ALD sur la RAN d'Yssingeaux est affecté à la trésorerie de MONTFAUCON.

- un agent actuellement sur la RAN du Puy, concerné par la mise en place du PCRFP (pôle contrôle des revenus patrimoniaux), obtient également satisfaction par priorité pour suivre sa mission et son emploi.

- pour information les 2 agents déjà ALD sont maintenus sur leur affectation.

Lors du vote, les représentants FO-DGFIP se sont abstenus afin de dénoncer le contexte actuel de réduction du personnel et le nombre d'emplois vacants sur le département.

### **Questions diverses :**

Concernant le sort de la mission contrôle fiscal dans le département, la direction indique que des réunions sont programmées en DIRCOFI les 4 – 5 - et 14 janvier prochains.

Il existe 3 hypothèses de travail :

- le statut quo (la BDV reste en l'état),
- un pilotage et un accompagnement par la DIRCOFI,
- le transfert pur et simple

Affaire à suivre.... !

**Les représentants du personnel : Véronique MASSON et Hervé TALLAVERA élus – Jocelyne LIMAGNE, expert.**

---

## **CAP B**

L'Administration présente le mouvement national : il y a 5 départs et 5 arrivées dont 4 sont des changements de mission-structure. En fait, il y a véritablement un seul départ et une seule arrivée dans le département.

Sur le plan local, 3 demandes d'agents affectés sur la RAN du Puy concernent la mise en place du PCR (pôle contrôle des revenus patrimoniaux) : 2 agents obtiennent satisfaction par priorité pour suivre leur mission et leur emploi au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La 3<sup>ème</sup> demande n'entre pas dans le cadre du périmètre des conditions de transfert de mission au PCR : l'agent est ainsi maintenu sur son poste actuel pour nécessité de service.

Toutefois la direction propose d'acter que cette personne bénéficie d'une priorité pour le mouvement du 1<sup>er</sup> septembre 2016; cette proposition soumise au vote de la CAPL est adoptée à l'unanimité.

L'Administration présente, pour information la situation des agents à la disposition du directeur soit au total 6 agents dont 1 sur la RAN de Brioude, 3 sur la RAN du Puy, 1 sur la RAN d'Yssingeaux et un sans résidence sur le département. Un seul changement est intervenu par rapport à la situation antérieure.

Elle rappelle également la situation des agents mis en détachement (3 agents) qui reste sans changement, avant de soumettre au vote ce mouvement complémentaire.

Les représentants FO-DGFIP s'abstiennent afin de dénoncer le contexte actuel de réduction du personnel et le nombre d'emplois vacants sur le département.

Au cours de cette CAP l'Administration a rappelé les règles applicables en cas de suppression de poste et de transfert de mission: le principe est le maintien dans la mission-structure et la résidence administrative y compris si la situation conduit à un surnombre.

### **Questions diverses :**

Les représentants FO-DGFIP demandent à la direction l'état des réflexions sur les restructurations à venir.

En réponse le Président nous indique que la Direction Générale souhaite « accélérer les travaux dans les départements » et qu'elle a demandé aux directions départementales de faire des propositions pour 2016. Le président liste ses propositions:

- le transfert du pôle enregistrement vers le SPF (service publicité foncière) – pas de date de mise en place annoncée

- le transfert de la trésorerie de Montfaucon vers les services du centre des Finances Publiques d'Yssingeaux

- le transfert de la trésorerie de Saint Julien Chapeuil vers les trésoreries du Monastier sur Gazeille et du Puy St Jean

- le transfert du recouvrement impôt de la trésorerie de Paulhaguet vers le SIP de Brioude : il a été précisé qu'un emploi serait transféré avec la mission.

- l'installation du poste du Puy ville dans les locaux de la direction.

Par ailleurs nous avons demandé des précisions au sujet de la création d'une trésorerie hospitalière plusieurs fois évoqué par la direction lors de précédents CT : la réponse est que le projet ne fait pas partie de l'actualité immédiate.

**Les représentants du personnel : Jocelyne LIMAGNE, Robert GAGNE, Michèle FAYOLLE titulaires – Philippe SAGNARD, Sébastien COFFY suppléants.**

## **Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques**



### **BULLETIN D'ADHESION**

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Jocelyne LIMAGNE, C des F P du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ signature

*66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu*

